



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Cher

ACCOMPAGNER

COLLABORER

OUTILLER

FORMER

PILOTER

AGIR

ÉDUCATION **ARTISTIQUE** et **culturelle**



*Libérer la créativité
Révéler les talents
Éveiller les esprits*

lire plus



<https://www.ac-orleans-tours.fr/arts-et-culture-121837>

Édito



Source d'émancipation et de construction de soi, la culture doit colorer la vie de chaque élève dès son plus jeune âge. Les rencontres avec des artistes et des œuvres, les pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et les connaissances permettent l'acquisition de repères culturels et le développement de l'esprit critique. Elles constituent les trois piliers de l'Education Artistique et Culturelle (EAC), qui intègre 8 domaines dans la construction du parcours qui concerne tous les temps de vie de l'enfant. L'EAC participe directement aux apprentissages des élèves, permet d'apprendre autrement et favorise leur épanouissement. L'élaboration d'une feuille de route prenant en compte les spécificités de l'école primaire doit contribuer au déploiement de l'EAC dans le 1er degré dans chaque territoire.

Il s'agit de travailler :

- *à l'échelle académique pour poser les principes fondateurs d'une politique partagée et les enjeux d'une stratégie commune, garantie d'un fonctionnement harmonisé,*
- *à l'échelle départementale pour intégrer les spécificités territoriales et valoriser les bonnes pratiques ou initiatives locales ancrées dans des partenariats de proximité pertinents.*

J'invite tous les acteurs de l'Ecole - IA DASEN, IA DAASEN, A-DASEN, IEN EAC, CPD Arts, CODEAC - à s'emparer de cette feuille de route académique : cadre référentiel commun, elle ne prétend ni à l'exhaustivité ni à l'injonction, mais incite à construire des pistes de réflexion et des propositions d'actions à décliner en département selon les spécificités des territoires.

Elle entre en résonance avec les axes du projet académique.

L'EAC doit permettre à chaque élève de progresser dans son parcours afin de construire son avenir, à chaque école de s'insérer dans une dynamique collective, lui permettant toutefois de se caractériser dans sa singularité pour apprendre à tous ses acteurs à faire société.

Jean-Philippe Agresti
Recteur de la région académique Centre-Val de Loire
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE DU CHER

Les axes de réflexion qui ont fondé l'élaboration de la feuille de route académique ont été déclinés dans ce document départemental. Il concerne les IEN, CPD et CPC, les directeurs d'école.

AXE 1 - PILOTER [MODALITÉS DE PILOTAGE DE L'EAC DANS LE 1^{ER} DEGRÉ]

- Le pilotage académique relève de la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle : il est relayé en département la coordonnatrice départementale à l'éducation artistique et culturelle (CODEAC) qui travaille en collaboration étroite avec l'IEN chargé(e) de la mission EAC et les CPD Arts afin d'assurer la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.
- Il suppose des modalités de fonctionnement harmonisées afin de :
 - > contribuer à conforter la mise en œuvre de la politique nationale du « 100% EAC » ;
 - > déployer la politique régionale « Lutter contre les inégalités territoriales » ;
 - > renforcer les liens des différents acteurs de ce déploiement ;
 - > favoriser l'engagement des équipes dans des stratégies pédagogiques collaboratives ;
 - > mutualiser et harmoniser des pratiques ;
 - > garantir un accès équitable de l'ensemble des élèves aux pratiques artistiques et culturelles notamment en quartiers politique de la ville et zones rurales.

ACTIONS À MENER

- À l'échelle du département :
 - > organiser l'intervention biannuelle du CODEAC et de l'IEN EAC en collège des IEN
 - > fluidifier la communication relative aux projets EAC à destination des IEN en les informant des projets mis en œuvre dans leur circonscription
 - > créer du lien entre le 1er et le second degré en ménageant une entrée EAC lors des Conseils Écoles-Collège selon les spécificités des collèges. Ex : Collège de Dun sur Auron dans le cadre du Territoire Educatif Rural (TER)
 - > communiquer les organigrammes départementaux du réseau EAC (CODEAC-IEN EAC-CPD -Professeurs missionnés)
 - > instaurer des GT départementaux (Cellule action culturelle réunissant IEN EAC + CPD + CODEAC)
 - > pérenniser les commissions d'examen des appels à candidatures ou à projets et d'attribution de moyens
- À l'échelle des bassins : ménager une entrée EAC dans l'ODJ des réunions trimestrielles
- En circonscription : intervention des CPD Arts en réunion des directeurs
- En école : accompagner le recensement régulier des actions EAC sur ADAGE



AXE 2 - ACTIVER DES LEVIERS [ACTIONS ET LEVIERS À ACTIVER POUR GÉNÉRALISER L'EAC DANS LE 1^{ER} DEGRÉ SUR LE TERRITOIRE]

La généralisation de l'EAC se fonde entre autres sur des actions définies par des opérations ou dispositifs nationaux, académiques, départementaux ou locaux et mobilise des leviers à adapter à la spécificité des territoires.

ACTIONS À MENER

- Établir un état des lieux :
 - > lister les dispositifs qui fonctionnent et ceux qui ne fédèrent pas
 - > identifier les domaines artistiques qui mobilisent et ceux qui sont à développer
- Définir des priorités annuelles :
 - > veiller à renouveler l'implantation des dispositifs et projets annuels dans des écoles
 - > inciter à diversifier les pratiques artistiques
 - > déterminer un domaine artistique à privilégier par année
- Encourager la participation aux opérations nationales et aux dispositifs départementaux
- Construire un répertoire des opérations en fonction des 8 domaines
- Prolonger des partenariats activés à l'occasion d'une collaboration (Ex : Création en cours)

LEVIERS POTENTIELS

- Intégrer un module d'observation des pratiques et projets EAC dans les évaluations externes.
- Intégrer un module concernant l'EAC dans les dialogues de gestion annuels.
- Valoriser l'engagement des écoles :
 - > en créant un « Label PEAC » pour créer une dynamique globale sur le modèle de la labellisation EDD avec 3 niveaux (engagement, approfondissement, expertise). Plusieurs écoles peuvent être identifiées pour la mise en œuvre expérimentale : Marcel Plaisant, Pressavois, Nicolas Leblanc, Allouis, Fussy, Trouy Talleries, Venesmes...
 - > par des déplacements officiels au niveau des IEN de circonscription, CPD, CODEAC, IEN EAC, DASEN,
 - > sur les réseaux sociaux et sur le « musée virtuel » accessible à partir du site départemental EAC géré par le CPD Arts visuels : http://tice18.tice.ac-orleans-tours.fr/dotclear/arts_visuels/index.php? et le site géré par le CPD éducation musicale : <http://tice18.tice.ac-orleans-tours.fr/dotclear/musique/index.php?>
 - > (Aide nécessaire d'un « chargé de communication »),
 - > en invitant les écoles à contribuer à la visibilité et la valorisation de leurs actions sur

l'ENT PrimOT ou sur tout espace numérique dans le cadre du TNE,

> par l'envoi de courriers type de remerciements.

- Organiser le conseil d'IEN dans une structure culturelle départementale (MCB, Micro-Folies de Vierzon, Antre-Peaux...).
- Organiser les réunions de directeurs dans une structure culturelle de proximité.
- Organiser des ateliers de pratiques artistiques à destination des personnels de la DSDEN.

AXE 3 - CONFORTER LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX [LES ENJEUX DE L'EAC POUR LES APPRENTISSAGES DES FONDAMENTAUX]

Les nouveaux programmes des cycles 1 et 2 redéfinissent, à la rentrée 2024, le cadre d'un socle commun de connaissances intégrant la culture générale : l'objectif est que 100% des élèves établissent/bénéficient des liens entre l'EAC et les fondamentaux.

Il convient donc de veiller à instaurer, en classe, une pédagogie de projet réfléchi et structurée (et non de juxtaposer des actions ponctuelles) et de veiller à ménager un équilibre entre pratiques d'EAC et apprentissages des fondamentaux : il s'agit de ne pas instrumentaliser l'EAC, ET de ne pas oublier de souligner le lien aux fondamentaux dans la mise en œuvre de projets artistiques, l'acte pédagogique devant primer, au cœur de la classe.

Il sera nécessaire de travailler à une explicitation du PEAC auprès des élèves et à leur implication régulière dans cette construction au quotidien. ADAGE contribue à la lecture du PEAC pour chaque élève. Pour cela, en lien avec la loi Rilhac, les directeurs pourront définir leurs besoins en formation et solliciter des actions en interdisciplinaire, adossées aux fondamentaux.

ACTIONS À MENER

- Intégrer les mathématiques (Architecture, arts plastiques, danse...),
- Favoriser l'accompagnement des actions en intégrant l'EAC aux domaines d'apprentissages des fondamentaux et aux formations numériques (Ex Cher-Lurelu, Orchestre au bahut avec le Paris Mozart Orchestra et Récré-à-Sons avec Le Printemps de Bourges),
- Mettre l'accent sur les pratiques orales, sur l'écriture créative et la lecture (poésie offerte, lecture à voix haute, théâtre, improvisation, élèves médiateurs de musée...),
- Ritualiser des pratiques intégrant l'EAC comme la lecture d'images (La table de montage « Table Mash-up », Festival « Mon premier film » dans le cadre d'Ecole et cinéma et Maternelle au cinéma),
- Intégrer dans le projet d'école, les objectifs artistiques sur la base des programmes de connaissances et compétences.



AXE 4 - COLLABORER AVEC LES COLLECTIVITES [LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES]

- Collaborer avec des collectivités territoriales au niveau départemental et/ou local permet de :
 - > faire service public ensemble,
 - > prendre mieux en compte les différents temps de vie de l'enfant et d'articuler éventuellement des actions et projets menés en classe et dans le cadre péri-éducatif,
 - > coconstruire des projets ambitieux y compris par des financements partagés,
 - > favoriser l'ouverture de l'école aux familles.

ACTIONS À MENER

- Intégrer un volet de réflexion sur les projets en direction du 1er degré y compris le niveau maternelle dans le travail partagé avec la Drac et les conseils départementaux dans le cadre des protocoles EAC (18- 28-37-41).
- Accompagner les initiatives engagées dans les villes ou agglomérations candidates à la labellisation 100% EAC en favorisant l'implication des IEN et CPC (Label 100% EAC à Vierzon et Bourges, Bourges Capitale Européenne de la Culture, CLEA Cœur de Berry...).
- Intégrer un volet EAC dans les projets des réseaux d'éducation prioritaire, des Cités éducatives, des TER (Définir la place à accorder aux Codeac et IEN EAC en collaboration avec les services de l'Etat, préfecture, DSDEN et municipalité ou agglomération).
- Favoriser des actions facilitant l'ouverture vers les familles
 - > valoriser des résidences d'artistes cofinancées,
 - > organiser des temps de rencontre locaux (Festivals, fêtes),
 - > engager les écoles à anticiper les restitutions ouvertes aux familles, comme dans « Aux arts les enfants ! », projets financés par la mairie de Bourges qui exige une restitution aux familles,
 - > ouvrir des tiers-lieux municipaux dédiés aux pratiques culturelles (expositions, spectacles, ...) dans les écoles (Exemple du projet mené à Lunery dans le cadre de NEFLE).
- Co-construire la feuille de route EAC de Bourges Capitale Européenne de la Culture.
- Favoriser la possibilité pour les écoles d'emprunter les œuvres d'art d'un musée, d'une bibliothèque multimédia, d'un FRAC, ...pour un accrochage et une exploitation dans l'école : artothèque départementale (Cela implique de résoudre la question des droits pour pouvoir emprunter les œuvres).

LE PETIT

Prise



LE PETIT, Prise
d'une espèce.

AXE 5 - OUTILLER / DEPLOYER DES OUTILS [LES USAGES DES OUTILS (DONT ADAGE) ET MOYENS AUPRÈS DES ACTEURS CONCERNÉS]

Des moyens et outils nationaux ou académiques communs sont à disposition des équipes : il convient de veiller à l'équité territoriale dans la sélection de candidatures à des projets et l'attribution des financements. Les initiatives locales sont à encourager dans la mesure où elles contribuent à un fonctionnement efficient et une communication optimisée. Il s'agit de conforter la construction d'une politique partagée en circonscription et déclinée en école et de favoriser le pilotage pédagogique des directeurs.

L'application ADAGE est un outil incontournable : elle permet de candidater à des appels à projets, de s'inscrire à des opérations ou dispositifs, de recenser les actions et projets menés, de valoriser ainsi l'engagement des équipes et de donner une lisibilité immédiate du PEAC de l'élève de la maternelle à la fin de sa scolarité par l'extraction des fiches individualisées.

ACTIONS À MENER AUPRÈS DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

- Diffuser une lettre d'informations EAC mensuelle avec un lien vers le site EAC départemental ou intégrer régulièrement une rubrique EAC aux lettres d'informations hebdomadaires de la DSDEN
- Créer des espaces collaboratifs permettant de mutualiser des pratiques
- Développer et systématiser l'usage d'ADAGE
 - > Campagnes d'inscription et appels à projets ou candidatures départementales à utiliser (Maternelles et écoles au cinéma, Écoles qui chantent, Label « Lecture et culture », les spectacles AMC, les actions des labels 100% EAC, les Choralades, le salon du livre de Vierzon, ...)
- Accompagner les équipes sur les usages d'ADAGE
 - > Diffuser des fiches ou affiches ou diaporama récapitulatifs des usages d'Adage
 - > Instaurer des « rendez-vous Adage » trimestriels
 - > Systématiser les formations des enseignants dans le cadre de la délégation de droits d'écriture
 - > Poursuivre les interventions sur les usages de l'application Adage en FIDE et prévoir ce temps pour la formation continue des directeurs
- Imaginer des supports pour les élèves permettant de garder trace de leurs expériences comme des carnets de culture ou de créativité évolutifs du CP au CM2,
- Créer des parcours type « classe culturelle itinérante » (Exemples « Classes Patrimoine », « Classes Muséum », « Classes Musée Vierzon », en partenariat avec Bourges, Ville d'art et d'histoire, le réseau des bibliothèques, Vierzon)



AXE 6 - FORMER [L'ARTICULATION DE L'OFFRE DE FORMATION EN EAC POUR LES PERSONNELS DU 1^{ER} DEGRÉ]

L'EAC doit prendre place à tous les niveaux du parcours de formation des enseignants. Les formations inter-degrés inscrites au plan académique concerneront en priorité les cadres et formateurs, les plans départementaux pourront développer la pratique fédératrice des Formations à Initiative Locale sur des secteurs de collège ou des circonscriptions afin de favoriser les dynamiques locales. L'enjeu reste le questionnement et la construction d'une culture commune des enseignants fondée sur le partage de gestes professionnels.

Il est fondamental de prendre en compte les trois piliers en ménageant dans chaque session des temps de rencontres avec des œuvres, des artistes ou des professionnels, le développement de connaissances scientifiques et un atelier de pratique artistique. L'accueil dans une structure culturelle de proximité favorise l'intervention d'artistes et la construction de partenariats ultérieurs.

ACTIONS À MENER

- Développer les formations inter-degrés (Priorité du projet académique) : Journée des partenaires
- Renforcer les interventions des IEN EAC ET CPD en formation initiale et continue (en lien avec le PAF)
- Favoriser les interventions des CPD EAC dans des constellations Plan Français et Plan Mathématiques, en intégrant l'EAC (Plan N + 1)
- Concevoir des formations répondant à des besoins identifiés et garantir le prolongement par l'évolution des pratiques pédagogiques (Protocole mis en œuvre dans l'Indre)
 - > Recensement des besoins
 - > Sondage pour les formations du PDF intégrant le choix de la structure d'accueil
 - > Répartition en groupes dans les structures choisies
 - > Engagement à travailler sur un projet en partenariat avec la structure d'accueil en N+1
- Concevoir des cycles et parcours avec niveaux (Débutants-Intermédiaires-Experts)
- Proposer des modalités de formation variées
 - > Stages massés ou Formations à Initiative Locale
 - > Formations in situ en fonction des structures culturelles de proximité d'accueil

